

Conseil Municipal du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six Juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vergezac, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FAISANDIER Jocelyne, Maire de VERGEZAC.

Étaient présents : CORTIAL Ludovic, ROUX André, FAVIER Alexandre, VACHER Stéphanie, ROCHETTE Patrice, AYMÉ Stéphanie, VOLLE Nathalie, LAURES Jean-Paul,

Absents/Excusés : DE VEYRAC Etienne CHABANNES Gilles, PERRET Anthony, GUY Alexandra, RAVEYRE Amélie, MAGUIN Benoît

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : LAURES Jean-Paul

Ordre du jour :

- Validation du PV du Conseil Municipal du 27 mai 2025,
- Destination coupes de bois de l'exercice 2026,
- Questions diverses.

Validation du PV du Conseil Municipal du 27 mai 2025

Délibération N° 31-06-2025

Le Conseil Municipal de Vergezac s'est réuni pour une séance ordinaire du Conseil sur convocation du Maire de la mairie de Vergezac du 22 mai 2025 par courriel.

Sur 15 membres en exercice, 09 étaient présents.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil Municipal présents.

Monsieur Jean-Paul LAURES a assuré le rôle de secrétaire de séance.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1 - Validation du PV du Conseil Municipal du 15 avril 2025

2 - Choix de l'entreprise pour la reprise de plusieurs chemins communaux suite aux orages d'août 2024

3 - Choix de l'entreprise pour la mise aux normes de l'assainissement à l'ancienne école de Saint Rémy (location locatif)

4 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée de VERGEZAC année 2024_2025

5 - Participation versée à l'OGEC pour les frais de la cantine scolaire pour l'école privée de VERGEZAC année 2024_2025

6 - Mise en vente des terrains du lotissement à ALLENTIN par une agence

7 - Prolongation du contrat prêt relais auprès du Crédit Mutuel concernant le lotissement d'Allentin

8 - Accompagnement de l'activité des bénévoles gérants la bibliothèque

9 - Signatures du contrat d'objectifs et de moyens pour la bibliothèque de la commune

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Destination coupes de bois exercice 2026.

Délibération N° 32-06-2025

Le technicien de l'ONF propose de réaliser une coupe de bois dans une partie des parcelles n°1 et n°6 sur l'exercice 2026. Celle-ci aura pour but de récolter les gros bois mûrs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide pour l'exercice 2026 de suivre l'avis de l'ONF.

Monsieur Patrice ROCHETTE, ayant-droit sur cette parcelle, n'a pas participé au vote.

N° de parcelle	Surface totale de la parcelle	Surface prévue en coupe	Nature de la coupe	Destination	Commercialisation
1	4,56 ha	1,45 ha	Irrégulière	Vente par contrat d'approvisionnement	Bois façonnés (bord de route)
6	2,97 ha	1,00 ha	Irrégulière		

Le conseil municipal accepte la proposition, et autorise le Maire à signer une convention d'exploitation avec l'agence ONF Montagnes d'Auvergne.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Madame le Maire clôt les débats, et lève la séance à 21h45.

Mme le Maire : Jocelyne FAISANDIER -

P/O : J-Paul LAURES (Le rédacteur)